



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial

des HAUTES TERRES D'OC

<p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 14 	<p>L'an deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Lacaune.</p>
<p>Date de convocation :</p> <p>7 septembre 2022</p>	<p>Etaients présents :</p> <p>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Françoise PONS et Alain RICARD</p> <p>- Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Max ALLIES (représente Pierre BAILLY), Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL.</p> <p>Absents excusés : Pierre BAILLY (représenté par Max ALLIES), François BONO, Francis CROS, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ et Jim RONEZ.</p> <p>Jean-Claude GUIRAUD a été désigné secrétaire.</p>

[Délibération N° 2022-24 – Décision modificative n°1](#)

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il conviendrait de modifier le budget du PETR des Hautes Terres d'Oc, après échanges avec la Sous-Préfecture de Castres et la Conseillère aux Décideurs Locaux, afin de rendre éligibles des dépenses réalisées en 2020 à propos du tiers-lieu (changement des imputations budgétaires éligibles ou non au FCTVA) .

Monsieur le Président présente la proposition de décision modificative :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses			2181-041	+ 79 000,00
			2135	+ 79 000,00
	Total	0,00	Total	+ 158 000,00
Recettes			2135-041	+ 79 000,00

			2181	+ 79 000,00
	Total	0,00	Total	+ 158 000,00

Les autres articles du budget restent inchangés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°1

AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches afférentes à la décision modificative

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 14 septembre 2022.

Le président,
Jean-Marie FABRE.

